



Chaud-Vivre-Agréable-Soleil-Vent-



l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°103
Novembre
2013

www.neyruz.ch



Vivre-Agréable-Soleil-Vent-
Chaud-Bien

Carrosserie de la Patinoire ^{Sàrl}

Pascal Brügger

Tôlerie - Peinture au Four

Devis gratuit sans engagement

Voiture de remplacement - Service personnalisé

Atelier Marly

Rte de Corbaroche 42

026/436-30-32

1723 MARLY

Privé Neyruz

Rte de la Colline 20

026/477-32-16

Techniques de recyclage et de pesage

KOLLYgram

www.kolly.com

KOLLYgram AG
KOLLYgram AG
KOLLYgram AG

CHC Sàrl
ELECTRICITE
TELEMATIQUE

Chavallaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58
F: +41 26 534 09 85
Natel: 078 711 88 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage



Exigez des stores toiles et des moustiquaires SNG. Fabriqués dans le canton, de qualité irréprochable. Du standard au sur-mesure, quoi

que vous cherchiez, vous trouverez réponse à vos désirs en achetant des produits SNG auprès de votre revendeur ou poseur. Notre site ou un téléphone saura vous renseigner où trouver notre production 100% qualité et fribourgeoise.
www.sngstores.ch téléphone: 026 916 72 72



Convocation à l'Assemblée communale

■ Les citoyennes et citoyens de la Commune de Neyruz sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :
mercredi 11 décembre 2013 à 20h15 dans la grande salle de l'Aigle Noir

Ordre du jour :

1. Procès verbal de l'Assemblée communale du 24 avril 2013 (Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch.)
2. Planification financière communale
3. Budget 2014
 - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Investissement et financement : Réfection Rte du Marchet
 - 3.3. Investissement et financement : Mise en conformité des captages d'eau
 - 3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
5. Règlement scolaire - modification
6. Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires - révision
7. Divers

Le Conseil communal

■ 3.2. Investissement et financement : Réfection Rte du Marchet

La réfection de la majorité de la route du Marchet et de ses canalisations a été réalisée il y a peu, mais sans le tronçon jouxtant le Verger. Les constructions dans ces zones étant maintenant réalisées, il y a lieu de terminer ces rénovations. La canalisation concernée doit être refaite car elle est vétuste et unitaire. Aujourd'hui, les eaux de pluie ne peuvent plus être mélangées aux eaux usées lors de nouvelles constructions ou de réfections. C'est donc aussi l'occasion d'améliorer le coffre et le tapis routier et d'aménager l'espace prévu pour les piétons et les véhicules dans cette zone limitée à 30 km/h. Le chemin piétonnier entre le Marchet et la route cantonale est compris dans ces aménagements. L'investissement prévu est de CHF 370'000.00. Un tronçon de conduite d'eau potable doit aussi être réalisé

dans ce secteur pour compléter le réseau communal (CHF 80'000.00). Un crédit global de CHF 450'000.00 est demandé à l'Assemblée pour ces travaux.

Le trottoir et les bords de route à Champ Didon, en mauvais état, pour lesquels un crédit de CHF 42'000.00 est déjà voté, feront aussi partie de ces améliorations.

■ 3.3. Investissement et financement : Mise en conformité des captages d'eau

Notre commune distribue de l'eau potable provenant de deux sources situées Côte de Rosé et Les Fantômes et transitant par la station de pompage Entre-Essiva ; nous achetons également de l'eau au réseau de l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de la région Sarine-Ouest, secteur Nord)



Le Service du Laboratoire cantonal, lors des inspections 2007 et 2013 de notre réseau d'eau potable, a relevé qu'un assainissement de nos ouvrages devait être effectué. En effet, les deux chambres de captage desservant le réservoir ne répondent plus aux normes en vigueur et ceci en relation avec la nouvelle Loi sur l'eau potable et les directives professionnelles.

Les travaux de construction ou d'amélioration de ces chambres de captage ont été effectués dans les années 80. A cette époque, nos chambres de captage avaient été construites, en particulier, avec un accès direct à la verticale du plan d'eau. Cela n'est plus admis aujourd'hui.

Pour répondre aux directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, nous devons modifier nos chambres de captage. Les travaux concernant la source Les Fantômes viseront à une amélioration de la protection des captages en tranchées vis-à-vis des venues d'eau superficielles. La chambre de captage sera également complètement refaite. Sa conception et ses équipements seront conformes aux normes en vigueur.

La chambre de captage Côte de Rosé, comprenant un puits artésien, verra la construction d'une chambre de visite avec une zone pieds secs afin que notre fontainier puisse effectuer les contrôles en toute sécurité. Grâce aux travaux, toute liaison directe entre le plan d'eau et les influences extérieures sera supprimées. De plus, une protection vis-à-vis des venues d'eau superficielles sera réalisée.

Ces travaux de mise en conformité, exigés par le Service du Laboratoire cantonal, seront effectués au printemps 2014. Le village sera, durant ce laps de temps, alimenté en eau potable via le réseau AESO. Le montant des travaux est estimé à CHF 125'000.00.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale l'acceptation de cet investissement de CHF 125'00.00 pour l'amélioration de notre réseau d'eau.

■ 4. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

Suite à la démission de M. Etienne Widmer de la Commission PAL, l'Assemblée communale doit élire un membre à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2011-2016. Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au groupe « PS et ouverture » de trouver un remplaçant à son membre démissionnaire.



■ 5. Règlement scolaire - modification

La modification que nous devons apporter à notre règlement scolaire concerne :

Article 5 - Jours de congé hebdomadaires et horaire des classes (Art. 22 et 23 LS et art. 27 et 28 RLS)

1. Les jours de congé hebdomadaires sont les suivants : Ecole enfantine et primaire : mercredi après-midi et samedi.
En plus des jours fixés, les élèves de l'école enfantine bénéficient des congés suivants :
 - a. 1^{ère} enfantine : lundi **après-midi**, mardi **matin et après-midi**, jeudi **matin**, vendredi **après-midi**
 - b. 2^{ème} enfantine : **mercredi matin** et jeudi après-midi
2. L'enseignement alterné des classes de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires a lieu le mardi matin et le jeudi matin.



3. L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.
4. La Commission scolaire fixe l'horaire des récréations. Aucun élève ne peut en être privé.
5. La Commission scolaire peut déroger aux règles sur l'horaire des classes lorsque des circonstances particulières l'exigent, notamment en fonction des effectifs et des regroupements des différents degrés. Elle doit toutefois respecter le règlement d'exécution de la loi scolaire en ce qui concerne le nombre des leçons.

Est modifié : Au vu du changement d'horaire proposé pour notre école, les modifications suivantes sont apportées : le lundi matin est remplacé par le lundi **après-midi**, le mercredi matin est remplacé par le **mardi matin et après-midi** et le vendredi matin est remplacé par le vendredi **après-midi**, comme jours de congé pour les élèves de l'école enfantine EE1 et le mardi après-midi est remplacé par le **mercredi matin** pour les élèves de l'école enfantine EE2.

Cet horaire sera appliqué depuis la rentrée scolaire 2014/2015.

Le règlement scolaire peut être commandé auprès de l'Administration communale.

■ 6. Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires - révision

Le dernier règlement en vigueur date du 15 décembre 1993. Le Conseil communal, sur recommandation du Service des communes, a décidé de le mettre à jour.

Les principales modifications sont les suivantes:

1. Le barème de réduction établi par le service dentaire scolaire se base sur les revenus bruts du ménage (ce qui est déjà le cas mais n'est pas mentionné sur l'ancien règlement).
2. Le versement de tiers et la participation de la commune ne doivent pas être source de gain.
3. Les traitements orthodontiques peuvent faire l'objet d'une aide pour un montant maximum de CHF 300.00 par enfant et par année. Cette aide est calculée conformément au barème de réduction.

Ce nouveau règlement est consultable sous le lien suivant: www.neyruz.ch ou peut-être commandé auprès de l'Administration communale.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale l'adoption de la révision du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitement dentaire scolaire.

Bulletin de commande:

A noter que les documents suivants peuvent être téléchargés directement sur notre site internet www.neyruz.ch.

Veuillez m'envoyer le **procès-verbal** de la dernière Assemblée communale.

Veuillez m'envoyer le **budget 2014** détaillé.

Je désire recevoir ces informations via e-mail à l'adresse suivante:

ou par courrier à l'adresse suivante: Nom et Prénom:

Adresse:

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'Administration communale de 1740 Neyruz





Extraits des budgets 2014 et commentaires

Le budget de fonctionnement 2014 présente des charges pour CHF 9'397'240 et des revenus pour CHF 9'314'200, soit un excédent de charges de CHF 83'040.

En comparaison du budget 2013, l'augmentation des charges est d'environ 2.2% et concerne essentiellement les participations aux dépenses cantonales et régionales dues à l'augmentation de notre population, au vieillissement de cette même population ainsi qu'à l'augmentation de la précarité (aide sociale). Quant à la légère diminution des recettes de 0.3%, elle est avant tout due à des prévisions de tassement de certaines recettes fiscales qui ne sont d'ailleurs pas toujours faciles à estimer.

Quant au budget des investissements dont l'excédent de charges est de CHF 4'507'000, il comprend des investissements déjà votés pour environ CHF 250'000, des montants de CHF 450'000 et CHF 125'000 pour 2 investissements soumis à l'assemblée du 11 décembre et un solde relativement important pour différents projets qui devraient pouvoir vous être présentés durant l'année 2014.

Des informations détaillées, par dicastère et par objet, vous seront données lors de notre Assemblée.

Récapitulation Budget de fonctionnement

	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	1'105'003.53	686'362.00	1'320'590.00	672'945.00	1'365'280.00	765'300.00
1 Ordre public	144'943.35	58'450.75	212'755.00	69'750.00	146'870.00	48'550.00
2 Enseignement et formation	2'836'910.10	81'827.05	3'040'545.00	104'455.00	3'109'820.00	100'480.00
3 Culte, culture et loisirs	347'490.50	108'309.15	417'845.00	113'510.00	320'230.00	119'560.00
4 Santé	728'094.75	39'148.05	734'670.00	25'000.00	809'500.00	25'000.00
5 Affaires sociales	1'106'588.61	27'226.65	1'255'280.00	32'500.00	1'331'640.00	32'500.00
6 Transports et communications	566'577.00	111'130.10	539'310.00	41'045.00	499'735.00	43'640.00
7 Protection + Am. Environnement	1'354'382.79	1'224'874.79	974'560.00	661'300.00	1'255'770.00	737'300.00
8 Economie	16'792.55	1'119.20	13'110.00	1'200.00	14'650.00	1'200.00
9 Finances et impôts	2'074'466.41	7'957'923.25	687'490.00	7'626'980.00	543'745.00	7'440'670.00
Totalisation	10'281'249.59	10'296'370.99	9'196'155.00	9'348'685.00	9'397'240.00	9'314'200.00
Résultat	15'121.40		152'530.00			83'040.00

Récapitulation Budget des investissements

	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1 Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2 Enseignement et formation	0.00	0.00	270'000.00	0.00	280'000.00	0.00
3 Culte, culture et loisirs	131'281.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4 Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5 Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Transports et communications	184'998.00	52'164.00	747'000.00	0.00	3'297'000.00	2'500'000.00
7 Protection + Am. Environnement	63'578.50	523'123.10	1'015'000.00	20'000.00	695'000.00	10'000.00
8 Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	0.00	0.00	4'200'000.00	0.00	2'745'000.00	0.00
Totalisation	379'858.45	575'287.10	6'232'000.00	20'000.00	7'017'000.00	2'510'000.00
Résultat	195'428.65			6'212'000.00		4'507'000.00



sac commença, sac charose, sac erlège, sac
 cagé, sac cueillir, sac climaté, sac coutané,
 sac ripant, sac complir, sac ké, sac rilées, sac
 quitté, sac caparé, sac climé, sac commodé, sac roudé, sac
 céléré, sac cordé, sac croupir, sac huche, sac croché, sac re-
 bleu, sac cumulé, sac couplé, sac oquiné, sac quiescé, sac tivé,
 sac rément vôtre car ce sac est beau!: www.sng-sacs.ch

JOSÉ PYTHOUD
 Maîtrise fédérale

PEINTURE
 PAPIER PEINT
 DÉCORATION

4 votre service depuis plus de 25 ans



- PEINTURE
- PAPIER PEINT
- DÉCORATION

Case Postale 39
 1754 Avry / Rose

Tél. 079 634 41 75
 Fax 026 477 31 68



Techniques de chauffe

Brûleurs à mazout et à gaz, régulations,
 pompes à chaleur, chauffages solaires

1482 Cugy

Olivier Joye

Tél. 026 660 38 31 079 426 10 52

CARROSSERIE - PEINTURE

Christian Mettraux SA

Dépannage officiel 24h / 24h

Véhicules de remplacement

Carrosserie agréée par les assurances



1740 Neyruz 026 477 30 00

carrosserie.mettraux@bluewin.ch

CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES NYMPHÉA

Theres Dobos



- Massage thérapeutique
- Réflexologie plantaire
- Réflexochromie
- Drainage lymphatique
- Massage assis AMMA
- Ortho-Bionomy ®
- Fleurs de Bach
- Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie
 Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz

Tél. 026 477 25 05

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90

Location motoculteur - scarificateur
Service Vente et réparation
Programme complet de petites machines
Tondeuses robot Ambrogio

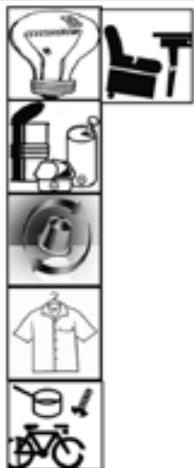
vente - réparation toutes marques



La force de l'expérience

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch



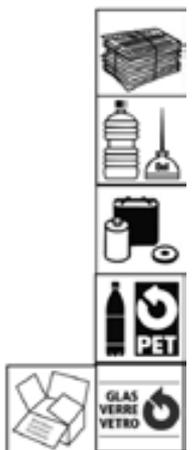
TRI COLLECT, Frédéric Zeller

Rte d'Onnens 10 - 1740 Neyruz

« *Simplifiez-vous la vie et recyclez facilement* »

- Tri Collect offre aux particuliers de Neyruz un service hebdomadaire directement à domicile
- Simple à tous points de vue grâce au sac unique
- Un prix attractif de Fr. 20.- par mois et par ménage

Contact : 077 470 65 97 ou tri.collect@gmail.com



VISILAB
VOS LUNETTES EN UNE HEURE

L'équipe de Visilab Fribourg
se réjouit de votre visite

Bd de Pérolles 21 • 1700 FRIBOURG
Tél. 026 347 32 50

Nouveau à Neyruz dès janvier 2014 !

Boutique art de soi

Vêtements et accessoires
femme de deuxième main

Vous trouverez les conditions
de dépôt-vente sous:
www.boutique-artdesoi.ch

Rte de Fribourg 2
1740 Neyruz
076/390.26.39





Le point sur les dicastères

■ 1 – Administration générale

Engagée par feu M. Guido Hunziker, syndic de l'époque, Mme Anne-Marie Egger a débuté son activité au sein de notre administration communale le 1^{er} avril 1990.

Le 31 octobre 2013, soit 8614 jours ou 23 ans, 6 mois et 30 jours plus tard, elle quitte cette même administration pour une retraite bien méritée.

Elle a vu se succéder de nombreux conseillers durant plusieurs législatures et les souvenirs sont nombreux. Préposée au contrôle des habitants, tout citoyen s'étant rendu au moins une fois au guichet du bureau communal se souviendra du sourire radieux de Mme Egger, de sa gentillesse et de sa disponibilité. Ses qualités d'accueil et ses nombreuses compétences dans le domaine administratif ont contribué à satisfaire les demandes de la population neyruzienne.



Merci à elle pour toutes ces années passées au sein du personnel communal. Ses collègues ainsi que les membres du Conseil communal lui souhaitent une bonne retraite pleine de nouvelles activités.

■ Mutations du personnel

Pour remplacer Mme Egger au contrôle des habitants, Mme Sabrina Cagnazzo a débuté son activité au 1^{er} août 2013. Mme Sylvia Borgignons a également rejoint l'équipe de l'Administration communale comme employée de bureau avec un contrat de durée déterminée.

Notre premier apprenti agent d'exploitation, M. Arnaud Fragnière a brillamment obtenu son CFC d'agent d'exploitation en juillet 2013. Il poursuit désormais sa carrière professionnelle dans une commune du canton de Vaud. Le Conseil communal le félicite et lui souhaite un bel avenir professionnel.

■ 2 – Constructions

Le solde des surfaces constructibles en zone à bâtir pour de l'habitation individuelle s'amenuise et n'offre aujourd'hui que très peu de parcelles libres, contrairement à la demande, qui, elle, affiche une constante augmentation. En 2013, plusieurs nouvelles constructions sont apparues et parmi les dossiers déposés, on dénombre quelques villas individuelles, des transformations et rénovations ainsi que diverses demandes de minime importance.

En cette fin d'année, les grandes grues qui ont servi à ériger les trois grands lotissements de notre village ont disparu pour laisser entrevoir l'implantation définitive de ces habitations programmées. Il est vrai que toutes ces constructions ont soulevé des remarques et causé des désagréments. Cependant, avec un peu de recul, nous constatons avec satisfaction que la plupart des sujets d'appréhension, qui furent parfois sources d'inquiétudes,

se sont avérés infondés et souvent moins désagréables que redoutés. La minimisation de ces impacts pour les riverains est le fruit d'une proche collaboration entre les Autorités communales, son administration et les architectes qui ont compris l'importance de satisfaire les attentes de la population et des riverains, même si les améliorations apportées aux projets initiaux ont eu un impact certain sur leurs coûts.

Aux Pommiers se sont installés, cet été, les derniers occupants. Le complexe a désormais sa forme définitive et dans cet espace de qualité, la végétation va jusqu'aux coquelicots décorant les toits et révèle un ensemble s'intégrant parfaitement dans le quartier existant. Si cette intégration réussie a été possible, c'est justement parce que le bureau d'architectes a su convaincre le Maître d'ouvrage de réaliser un projet de qualité autour de constructions tirant profit de l'orientation exceptionnelle



de ce secteur privilégié. Leur collaboration active avec la Commune et les riverains a permis d'atteindre ce résultat, inespéré lors des premiers contacts.

Au Nierlet également, les derniers occupants ont pris leurs quartiers. Le chantier est maintenant complètement terminé et la partie d'habitations collectives s'aligne face aux villas groupées. Pour ce lotissement aussi, une évolution qualitative du concept initial est à relever, puisque sous la pression des Autorités communales, ce dernier a été redessiné en collaboration avec l'architecte recommandé par la Commune, architecte qui a par ailleurs travaillé sur des mandats pour notre Commune. L'implication des Autorités communales, la collaboration entre les architectes et le Maître d'ouvrage pour implanter l'espace du Nierlet entre les zones de villas existantes, les nouvelles constructions et les zones agricoles a permis un équilibre d'intégration dans le site. Il faut particulièrement relever le faible impact visuel et sonore pour les résidents situés au Nord de la ligne CFF. Là encore, le résultat est le fruit d'une intense coopération entre les parties.

Quant au Verger, les premiers propriétaires ont emménagé mi-octobre dans un grand chantier qui amorce sa phase finale, puisque d'ici la fin du printemps 2014, tout devrait être terminé. Là également, le projet initial a été reconsidéré sous recommandation des Autorités communales et à l'initiative de l'Association de quartier qui défend les intérêts des résidents et propriétaires du secteur du Marchet. Le résultat obtenu découle des multiples rencontres entre les diverses parties. Aujourd'hui le quartier, bien que dense, est en totale conformité avec le type de zone et offre une bonne qualité résidentielle tout en minimisant l'impact sur le voisinage. Comme pour les





autres lotissements, le Conseil communal s'est engagé pleinement pour une réalisation de qualité.

Aujourd'hui, force est d'admettre que ces lotissements sont équilibrés avec une bonne qualité d'intégration, sans péjorer le quotidien du voisinage. C'est par une large coopération entre les propriétaires, les architectes, les Maîtres d'ouvrage et les Autorités communales et cantonales que ces résultats ont été obtenus. Tout ne fut pas toujours facile, mais nous pouvons remercier les intervenants d'avoir également considéré les intérêts de la Commune et du voisinage.

Nous pouvons encore relever les points communs à ces trois lotissements qui sont d'une part, la mise en zone 30 km/h de tous ces secteurs et d'autre part, l'espace dévolu à la mobilité douce et aux connexions piétonnes. En effet, la Commune a obtenu de chacun des promoteurs qu'ils réalisent ou qu'ils mettent gratuitement à disposition des espaces dédiés à la mobilité douce et aux connexions piétonnes.

- Aux Pommiers, malgré la déclivité du terrain, deux axes de connexions piétonnes ont été réalisés par le promoteur et remis gratuitement à la Commune.
- Au Nierlet également, un espace piétonnier traversant

a été réalisé et une bande de 1,65 m en bordure du secteur est cédée à la Commune pour l'aménagement de la zone 30km/h.

- Pour le Verger, la Commune a pu bénéficier d'une bande de mobilité douce longeant toute la digue ainsi qu'une bande de mobilité longeant et traversant l'axe Est du secteur. Ces deux bandes de mobilité douce sont cédées à la Commune qui en assumera la réalisation.

Voici quelques images de ces toutes nouvelles connexions de mobilité douce. La meilleure façon de les découvrir, c'est encore de les emprunter sans modération. A vos baskets et surtout, belles balades à la découverte de ces nouvelles connexions en mobilité douce !

Luigia Lopez

■ 3 – Enseignement et formation

■ **Projet de changement d'horaire de l'école Terre-Lune pour la rentrée 2014/2015**

A la demande des maîtresses d'école enfantine, un groupe de travail composé de représentants de la commission scolaire et des enseignants de l'école Terre-Lune de Neyruz a été constitué afin de soumettre à l'assemblée communale un projet de changement d'horaire pour la rentrée 2014/2015.

Le projet qui vous est présenté et soutenu par le conseil communal propose l'horaire suivant:

- **8 h 00 – 11 h 40 et 13 h 35 – 15 h 15** (horaire actuel : 8 h 15 – 11 h 30 et 13 h 30 – 15 h 45).

La répartition des jours d'école est prévue sur le modèle suivant :

- EE1 (1^{re} enfantine) : lundi, mercredi et vendredi matin, jeudi après-midi (actuellement : lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi, mardi matin) ;
- EE2 (2^e enfantine) : lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, lundi, mardi et vendredi après-midi (actuelle-

ment : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, lundi et vendredi après-midi).

L'alternance des classes 1P (1^{re} primaire) et 2P (2^e primaire) se fera sur l'après-midi, entraînant du même coup l'annulation de la suppression de l'alternance intervenant à l'heure actuelle durant la semaine qui précède les vacances scolaires.

Parmi les nombreux avantages qu'il présente, ce changement d'horaire implique en premier lieu que tant les élèves de 1^{re} que de 2^e enfantine bénéficieront d'un jour entier de congé. Autre avantage notoire : les enfants de EE1 n'auront plus de journée complète d'école. Par ailleurs, les élèves d'école enfantine se retrouveront en grand groupe deux fois par semaine, contre trois actuellement.

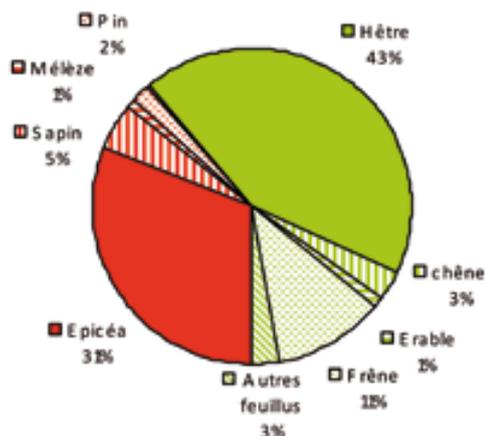
Ce changement d'horaire entraîne une modification du règlement scolaire en vigueur, modification qui est soumise à approbation par l'Assemblée communale du 11.12.2013.

Katiuscia Sansonnens-Cherubini

■ 4 – Patrimoine, économie, ordre public

■ Répartition des essences

Selon inventaire de 2008



■ Localisation des forêts communales de Neyruz

Noms locaux et surfaces

- 1. Bois des Morts 36 ha
 - 2. Côtes de la Glâne 10 ha
 - 3. La Crêtat 30 ha
 - 4. Les Fantômes 9 ha
 - 5. La Rapaz 11 ha
- Surface totale des forêts communales **96 ha**

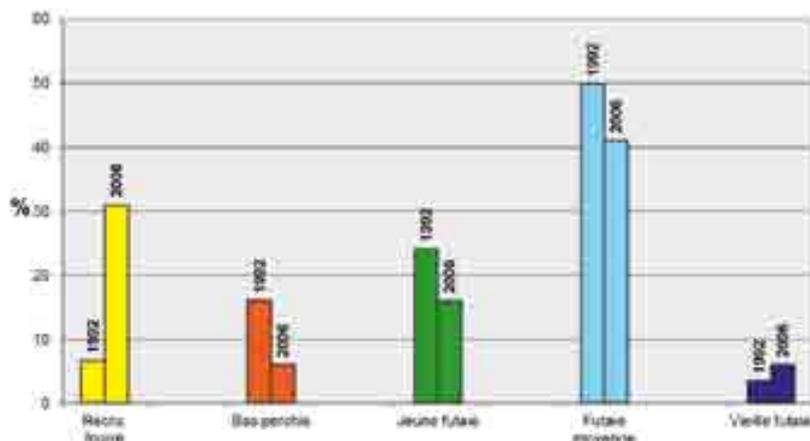


Tableau de la répartition des stades de développement en fonction de la surface. (évolution entre 1992 et 2006) (Avant et après l'ouragan Lothar de 1999)

Diamètre moyen à 1,30m du sol

Recru, fourré : 0à10cm diam. Perchis : 10à20cm, Jeune futaie : 21à35cm, Futaie moyenne : 36à50cm, Vieille futaie : 51cm et plus.

Stades de développement



■ **Quelques chiffres sur la forêt communale :**

Le matériel sur pied moyen par hectare est de ... 240 sylves (m³ sur pied)
 Le nombre de tiges par hectare est de 293
 Le pourcentage de résineux est de 39 %
 Le pourcentage de feuillus est de 61%
 L'accroissement annuel par hectare est de 7.8 m³
 La possibilité de coupe annuelle est de 750m³



■ **L'équipe forestière et ses activités :**

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site internet de la corporation forestière de Sarine-Ouest à l'adresse : www.cfso.ch

- Les soins aux jeunes peuplements sont réalisés chaque année en fonction de l'évolution des plantations et du rajeunissement naturel.
- Dans la mesure du possible, nous essayons de travailler avec le rajeunissement naturel.

■ **Gestion des forêts communales**

Les forêts de la commune de Neyruz sont gérées par la corporation forestière de Sarine-Ouest.

Cette corporation compte 9 communes pour un total de forêt de 611 hectares.

La commune de Neyruz avec 96 ha est un partenaire important de la corporation.

Le mode de gestion des forêts tient compte de plusieurs secteurs :

■ **Fonction sociale, d'accueil, de délassément :**

- Garantir l'aspect multifonctionnel des forêts conformément aux attentes de la population tout en maintenant un rôle prépondérant de la production de bois.
- Dans les secteurs où la fonction d'accueil est importante (par ex. La Crêta), une attention particulière est apportée à la finition des chantiers de coupe par la mise en tas des branches.
- Une attention particulière est aussi apportée au bon état des chemins de promenade et des parcours de sport (Parcours de l'Ecureuil).

■ **Fonction de production :**

- Gérer les forêts de la commune selon les principes du développement durable.
- On veille à ne pas couper plus que l'accroissement annuel.
- Une sylviculture proche de la nature est appliquée, par le respect de la carte des stations (la bonne essence au bon endroit).
- Lors des exploitations, le respect de la desserte (chemin, layon) est primordial afin de respecter les sols.

■ **Fonction de protection :**

- Cette fonction est moins importante dans notre région qu'en montagne, mais la forêt agit sur le régime des eaux et sur la qualité de celles-ci (sources d'eau potable).
- La forêt est un refuge pour tous les animaux, insectes etc.

Héribert Dousse

■ 5 – Affaires sociales et structures d'accueil

■ Transports gratuits :

Depuis plusieurs années, Mme Dorly Neuhaus s'est mise à la disposition des habitants de Neyruz pour les transports gratuits. Rendez-vous chez un médecin ou thérapeute, courses en magasin ou à la pharmacie, conduite au centre d'accueil de jour pour personnes âgées, elle a accumulé les prises en charge de personnes sans moyen de locomotion ou tout simplement momentanément en incapacité de conduire. Elle a également fait partie du groupe des bénévoles pour les repas à domicile.

Après toutes ces années de bons services, Mme Dorly Neuhaus nous a informés qu'elle cesserait cette activité pour la commune dès 2014. Le Conseil communal la remercie très sincèrement pour son engagement et le dévouement avec lequel elle a pris en charge bon nombre de personnes.

Pour les besoins en transports, vous pouvez contacter la Fondation PassePartout au 026 422 56 20 ou la Croix-Rouge Fribourgeoise au 026 347 39 40.

■ Service social de Sarine-Ouest :

Début septembre, le Service social de Sarine-Ouest a quitté Neyruz. En effet, les nombres de cas augmentant, il a fallu engager un deuxième assistant social à 50%. Les locaux, situés à l'étage de l'Aigle-Noir, devenaient trop petits pour attribuer à chacun des assistants, secrétaire et comptable, un bureau pour le respect de la confidentialité du traitement des dossiers des assistés. Il se trouve dorénavant à Rosé dans le bâtiment près du parking de la gare. Ce déménagement a été motivé par l'emplacement et les équipements du bâtiment (gare, parking, position centralisée pour Sarine-Ouest, discrétion, accessibilité pour handicapés,...). D'autre part, le Service Officiel des Curatelles de Sarine-Ouest se trouve dans le même bâtiment et permettra la mise en place de synergies entre les deux services.

■ Etude des besoins en structures d'accueil extrafamilial :

Au mois de mai, les familles avec des enfants de 0 à 12 ans ont reçu un sondage à remplir pour que la commune de Neyruz puisse évaluer les besoins, comme la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour l'impose.

Deux grands chapitres permettaient d'analyser les gardes pour les âges préscolaire et scolaire. Ce sondage basé sur un document du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), a été complété par la Commune, avec des questions notamment sur les besoins en maternelle, garderie et périodes des vacances scolaires.

Le résultat est décevant. Sur 220 dossiers envoyés, seules 86 familles ont répondu, soit un taux de 39%, pas assez significatif. De plus, peu de dossiers ont été remplis de façon complète. A la lecture des réponses, il faut reconnaître que ce document était fastidieux et compliqué à remplir.

Sur 66 enfants de 0 à 4 ans, 30 sont gardés à la crèche ou chez des mamans de jour.

30 familles sont satisfaites de l'offre, 1 non. 48,84% des familles ayant répondu n'ont pas de besoins supplémentaires, 4,65% en ont.

10 enfants de Neyruz sont inscrits dans des écoles maternelles extérieures, et 28% des familles aimeraient inscrire leurs enfants à l'école maternelle ou dans un groupe de jeux. 34 enfants ont besoin de sociabilisation. Il semble qu'il y ait un croisement avec les besoins en accueil extrascolaire.

Sur 81 enfants de 4 à 12 ans, 40% des familles ayant répondu utilisent les services de l'accueil extrascolaire. Les besoins se font ressentir pour une ouverture plus tardive, et essentiellement pour une ouverture pendant les vacances scolaires, soit 24 familles pour 34 enfants. Un groupe de travail va être mis en place pour étudier une possibilité de répondre à cette demande.

En accord avec le SEJ, une nouvelle enquête va être lancée, en ciblant plus spécifiquement les questions. Le Conseil communal espère avoir cette fois-ci un retour plus conséquent.

De plus amples renseignements pourront vous être donnés lors de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013.

Isabelle Varenne



■ 6 – Édilité, voirie, sociétés

■ Passage pour piétons devant l'école

L'accident de circulation qui a mis à mal les feux pour piétons devant l'école a eu deux conséquences. Le Conseil communal a d'abord mené une étude sur une modification du passage pour diminuer la fréquence des dégâts causés aux installations. Le coût élevé des travaux a été dissuasif. Ensuite, le rétablissement des feux a été fait selon le programme initial approuvé par le Canton. Les arguments pour et contre les feux allumés en permanence ont été pesés. De nombreux avis ont été exprimés. La moins mauvaise solution a été retenue, celle des feux allumés au vert si le passage n'est pas demandé.



■ Service hivernal des routes

Le personnel communal fait son possible pour assurer la mobilité des usagers. Les endroits les plus exposés sont traités en priorité, les axes principaux aussi. Les bordiers peuvent contribuer au bon déroulement de la saison hivernale en prenant quelques mesures utiles, comme le parage ailleurs que sur la route (ce qui est interdit en cas de chute de neige), ou un parage préventif à un autre endroit pour éviter les retards du matin. L'équipement des véhicules incombe aussi à chacun, comme le déblaiement des accès privés. La neige ne peut pas toujours être poussée du côté souhaité par les riverains. Les améliorations possibles sont prises en compte. Merci d'informer l'administration qui fera suivre, car l'Assemblée communale n'est pas le seul moment pour des remarques sur le travail de la voirie.

■ Parage sur l'espace public

La commune de Neyruz offre de nombreuses possibilités de stationner gratuitement un véhicule. C'est une liberté rare de nos jours et il y a des règles à respecter pour prévenir une limitation de cette liberté. La place devant l'Edilité et le local du feu est clairement interdite au stationnement, ce qui signifie qu'on peut s'y arrêter mais ne pas y laisser son véhicule. Le parking de l'école n'est pas une place pour les bordiers, surtout en journée. Des restrictions ne sont pas à l'ordre du jour, mais le taux d'occupation augmente régulièrement. La

place de l'Aigle-Noir est à disposition des clients des commerces. Une mise à ban permet à la commune de dénoncer les véhicules qui utilisent cet espace comme stationnement privé permanent. Enfin, le stationnement des véhicules sans plaques est interdit sur tout le domaine public.

■ Gestion des déchets

■ Collecte des sacs poubelles taxés au poids

Les sacs taxés ne seront plus nécessaires à Neyruz dès le premier janvier 2014. Dès la mi-décembre 2013, les sacs ordinaires pourront être déposés dans un compacteur au moyen d'une carte prépayée qui indiquera le poids et le prix du dépôt. En décembre 2013, les sacs taxés sont encore ramassés le mardi aux points de collecte habituels. Des sacs taxés peuvent être achetés à l'unité, si nécessaire, à la déchetterie ou à l'administration communale. Le compacteur est installé au complexe communal. Il est utilisable tous les jours de 06h00 à 22h00. L'arrêt des véhicules devant l'Edilité est autorisé, mais pas le stationnement. Il est donc interdit de laisser un véhicule sur cette place. Les usagers sont priés d'y éviter les bruits inutiles et de ne pas y laisser





de dépôts. Le compacteur est équipé d'un système anti-odeurs, il est vidé et nettoyé régulièrement. Les déchets ménagers doivent être déposés dans des sacs et non en vrac. La machine se bloque si les consignes affichées ne sont pas respectées. Les frais sont à la charge du contrevenant. Les couches emballées dans des sacs transparents sont à mettre dans le box prévu uniquement pour ce type de dépôt près du compacteur. Les conteneurs des quartiers seront annulés et retirés par l'Edilité. Les propriétaires de conteneurs privés sont priés de les signaler à la Commune. Les emplacements ainsi libérés seront réaménagés. Les utilisateurs du centre de loisir Les Simon devront aussi utiliser le compacteur.

■ Utilisation de la déchetterie ou du compacteur

La déchetterie est à disposition uniquement pour les déchets triés. Nouveauté du règlement, les encombrants pouvant être mis dans un sac de 110 litres doivent être déposés dans le compacteur. Toutefois ces sacs qui vont être compactés puis incinérés ne doivent pas contenir d'objets métalliques ou en dur pouvant bloquer la machine. Les commerçants, artisans, indépendants, associations, industries et entreprises peuvent obtenir une carte pour le compacteur à déchets non recyclables. Pour leur accès à la déchetterie, une taxe de base qui est de CHF 40.00 à CHF 1'000.00 selon les cas devra être fixée dans une convention, et dans les cas d'apports directs de grandes quantités de déchets à des entreprises d'élimination, les frais de transport et d'élimination sont à charge du remettant.

Le ramassage des sacs poubelles et des déchets triés destinés à la déchetterie peut faire l'objet d'un service privé proposé par TRI COLLECT, F. Zeller, 077 470 65 97.

L'Edilité peut aussi assurer sur demande un dépannage pour les personnes en difficulté.

■ Places pour personnes à mobilité réduite

Notre commune dispose de plusieurs places pour les personnes à mobilité réduite réparties à plusieurs endroits dans notre village. Malheureusement, nous constatons bien souvent que des automobilistes valides utilisent ces places. Le Conseil communal souhaite le respect de l'utilisation de ces places et se réserve le droit de dénoncer les cas à la Police.



Etienne Devaud

■ 7 – Eau potable – Pompiers

■ Au revoir Monsieur le Commandant des Pompiers !

Après avoir œuvré 28 ans, dont 13 ans comme Commandant, au sein du Corps des sapeurs-pompiers (CSP) de notre commune, M. Jean-Pierre Chavaillaz a souhaité mettre un terme à son activité.

Nous pouvons relever que le CSP a eu la chance d'avoir un commandant toujours disponible, qui n'a

pas compté son temps au service de la population. Son côté calme et posé en toute circonstance a été fort apprécié par sa troupe et impressionnait même les personnes qu'il venait secourir. Nous n'avons pas le nombre d'interventions en tout genre effectuées durant toutes ces années, mais nous ne doutons pas qu'elles ont été nombreuses. En tant que commandant des pompiers, M. Chavaillaz a fait partie de la Commission

du Feu ; cela signifie qu'il a visité, avec ses collègues de la Commission, chaque nouvelle habitation afin d'octroyer le permis d'habiter.

Depuis plus de 10 ans, sous sa houlette et avec son état-major, il a concocté les scénarios d'évacuation de notre école. Lors du premier exercice, la grande échelle a été testée. Par la suite, les élèves ont eu droit à des couloirs enfumés, des enfants étaient « cachés » par des pompiers afin de mettre la pression aux enseignants. Des pompiers filmaient, cachés dans de gros cartons, afin de mieux repérer les failles de l'exercice. A chaque fois, un gros travail de préparation était effectué avec toujours en point de mire l'amélioration de la sécurité de nos élèves en cas d'incendie. Un débriefing état-major et corps enseignant ainsi qu'un rapport suivaient l'exercice d'évacuation. De nombreux villages ont repris cette belle idée.

Le Conseil communal ainsi que la population remercient sincèrement le Commandant Chavaillaz pour les services rendus.

■ Alerte SMS

Le Conseil communal souhaite mettre en place un service « Alerte SMS » qui permettra en tout temps d'informer rapidement la population en cas de problèmes majeurs intervenant sur notre territoire communal. Les données récoltées serviront uniquement pour ce service et ne seront pas distribuées à des tiers. Lors de la distribution des cartes à préparation pour le compacteur à l'Administration communale, un formulaire à remplir sera distribué à chaque ménage pour récolter les données (nom/prénom/no portable/adresse mail). Merci pour votre collaboration.



■ Qualité et les caractéristiques de l'eau potable

Des informations sur la qualité et les caractéristiques de l'eau potable se trouvent sur notre site internet - <http://www.neyruz.ch/fr/administration-et-services/service-technique/service-des-eaux/eau-potable.html>

Provenance de l'eau potable du réseau en 2011



Anne-Marie Cochard

■ Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Verband der Kantonschemiker der Schweiz (VKCS)
Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS)
Associazione del chimici cantonali Svizzeri (ACCS)

Précision N° 20

Titre	Devoir d'information des distributeurs d'eau potable
Base légale	Article 5 ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005
Question	Toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable (article 5 ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale). Que doit contenir au moins l'information annuelle écrite des distributeurs ?
Précisions	<ol style="list-style-type: none">1. Une information générale sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée. Lorsque des problèmes de qualité sont survenus, il y a lieu de mentionner les non conformités et d'indiquer les mesures prises. Voir exemples ci-dessous.2. La dureté totale de l'eau en degrés français3. La teneur en nitrates4. La provenance de l'eau (eau de source, eau de nappe, eau de lac traitée, etc.)5. Le traitement6. L'adresse exacte pour des renseignements supplémentaires
Commentaires	L'information se rapporte à l'eau potable du réseau . Les échantillons doivent être prélevés en conséquence. L'information doit être communiquée aux consommateurs de manière appropriée, par exemple distribuée avec la facture d'eau, publiée par voie électronique, affichée sur le panneau officiel d'information ou publiée dans le bulletin communal. Les données publiées devront être accompagnées d'un texte explicatif. L'information annuelle ne dispense pas les distributeurs d'eau d'informer immédiatement les consommatrices et les consommateurs lorsqu'une pollution entraînant un danger pour la santé intervient au cours de l'année.
Exemples relatifs au point 1	<ul style="list-style-type: none">- Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.- Lors de deux contrôles sur dix, l'eau distribuée a présenté des dépassements de valeurs de tolérance microbiologique. Après exécution de travaux de réfection, la situation est redevenue normale.- Tous les échantillons répondaient aux exigences microbiologiques. La teneur en atrazine dépassant la tolérance, l'eau est diminuée dans sa valeur intrinsèque. Il n'y a pas de risque pour la santé. Des mesures d'assainissement ont été mises en route.



■ 8 – Aménagement du territoire

■ Commission de l'énergie

■ Journée mobilité alternative et action vélos électriques

Lors de l'Assemblée communale de décembre 2012, la majorité des personnes présentes ont accepté le budget 2013 qui leur était soumis et par là même, apportèrent leur soutien aux actions des Autorités vers l'obtention du label tant convoité de « Cité de l'énergie ». Le Conseil communal et la Commission de l'énergie en son nom et au nom des bénéficiaires de la subvention pour l'achat de vélos électriques, remercient l'Assemblée communale pour sa confiance et sa clairvoyance dans le développement durable de la commune.



Pour mémoire, le programme comprenait en particulier le subventionnement de l'achat de vélos électriques par la commune et le fabricant. Afin de marquer la volonté des Autorités de favoriser le développement durable par la mobilité douce, la Commission de l'énergie avait organisé des journées de mobilité alternative. Ces journées, parrainées par Madame Marie Garnier, Conseillère d'État, ont eu lieu les 22 et 23 mars 2013 et eurent un franc succès. La cérémonie officielle vit la présence de nombreux représentants de l'État dont la Conseillère d'État. Le Préfet de la Sarine, des Chefs de services cantonaux et des représentants des exécutifs

communaux de Sarine-Ouest nous ont également fait l'honneur de leur présence. La grande satisfaction des organisateurs vient également de la présence importante de neyruziens et de sarinois, malgré le temps peu propice aux activités de balades à vélo et de tests de voitures.

En effet, lors de ces journées, les visiteurs ont eu la possibilité de tester des vélos électriques, gracieusement mis à disposition par le fabricant romand, lequel avait été retenu au terme d'un processus de sélection rigoureux et transparent. Dans le cadre de son « road show national », gazmobile suisse s'est arrêté à Neyruz, entre le salon de l'auto à Genève et les journées lausannoises, avec sa flotte de véhicules. Dans cette exposition, ils ont présenté la VW Passat équipée du moteur turbo à gaz, une première mondiale. Ces autos fonctionnant au biogaz carburant étaient mises à disposition du public pour des courses d'essai. Le clou de ces journées fut la présence du prototype de Michelin, F-City H2, fonctionnant à l'hydrogène, peut-être le carburant de demain. Ainsi, l'espace d'un week-end, Neyruz fut la capitale de la mobilité alternative et durable.



Fig 1 nouveau centre de service pour les vélos électriques



Toutefois, le projet consistait principalement à mettre sur les routes du village et de la région, des vélos électriques.

Le résultat dépassa les espérances puisque 25 vélos sont passés de l'usine genevoise aux garages d'électrocylistes neyruziens, heureux et satisfaits de leur acquisition. Cette action n'a pas seulement boosté le parc

des vélos électriques sur la commune, mais a également permis à une entreprise locale d'ajouter un produit à son offre commerciale; Neyruz dispose auprès du garage BERTSCHY AUTOMOBILES (fig 1) d'un centre compétent pour les services et les réparations.

L'engouement pour la mobilité avec assistance électrique a fortement crû au sein de la population. Cependant, toutes les demandes de subvention n'ont pas pu être satisfaites notamment parce qu'elles ne répondaient pas aux conditions de l'action 2013 ou parce qu'elles ont été déposées au-delà du délai, soit après la fin juillet.

Afin de poursuivre cette dynamique de mobilité douce dans la commune, la Commission d'énergie a proposé au Conseil communal de concevoir une nouvelle action de soutien pour l'achat de vélos électriques en 2014.

Ainsi, les règles adoptées en 2013 deviennent plus classiques en 2014. A savoir que tout acheteur d'un vélo électrique, indépendamment de la marque, pourra bénéficier d'une subvention communale qui se montera jusqu'à un maximum de CHF 400.00 Dans ce but, un montant a été prévu au budget 2014 et les Autorités communales vous remercient d'ores et déjà de soutenir cette dépense.

Le Conseil communal et la Commission d'énergie vous invitent à soutenir le développement durable et la mobilité douce.

■ Chauffage à distance CAD

La commune exploite depuis de nombreuses années un grand Chauffage Central à bois (CC à bois) pour chauffer les bâtiments de l'école et le complexe communal. Le combustible pour cette installation provient de nos forêts, ce qui met notre chaufferie communale en parfaite adéquation avec la politique du développement durable et par conséquent compatible avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Toutefois, si la matière première est renouvelable, lorsqu'elle brûle, elle émet beaucoup de substances qui ne sont pas aussi inoffensives que le romantisme d'un feu de bois le laisserait supposer. L'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) a émis de nouvelles prescriptions pour que les fumées provenant de la combustion aient les teneurs les plus basses possibles en matière d'émission de substances dangereuses. La chaufferie de la commune devra d'ici 2017 respecter ces nouvelles exigences légales. Sur la base de cette situation, la Commission de l'énergie et le Conseil communal ont étudié les diverses possibilités offertes dans le cadre des investissements



Fig 2 exemple de tubes posés dans le sol (source groupe e)

nécessaires à cette mise en conformité.

Une variante s'est rapidement profilée dans l'intérêt de la commune, tout particulièrement dans la perspective des nouvelles lois énergétiques auxquelles nous serons soumis pour assurer la sortie du nucléaire et la réduction des émissions de CO². Ainsi le projet de Chauffage À Distance (CÀD) s'est avéré la solution prioritaire à étudier (fig 3). La première constatation est que la croissance des coûts de purification des fumées n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la puissance d'une chaudière. Pour passer du grand CC à bois à un CÀD à bois, il est nécessaire de poser des conduites (fig 2) qui amèneront la chaleur de la centrale de chauffe vers des consommateurs situés à l'extérieur de la zone couverte par le CC à bois actuel.

Plusieurs scénarios ont été étudiés afin d'évaluer la rentabilité d'une telle infrastructure. Le potentiel de grands consommateurs à proximité du site de production de chaleur nous a démontré qu'une première étape est compétitive en comparant avec les diverses autres solutions de chauffage. En effet, au Sud de la chaufferie se trouve l'église, qui est actuellement chauffée au mazout et qui pourrait dans un proche avenir consommer la chaleur provenant du CÀD. Juste à côté de l'église, le nouveau lotissement du Clédard qui pourrait voir le jour dans les prochaines années. Il fera appel à la chaleur du CÀD. A l'Ouest de la chaufferie, le lotissement de la Neyruzienne consomme également du mazout et devra dans un futur proche faire le choix d'une source d'énergie plus propre. Ainsi sur cette base, il s'avère qu'un CÀD est tout à fait justifié, compétitif et de plus il per-

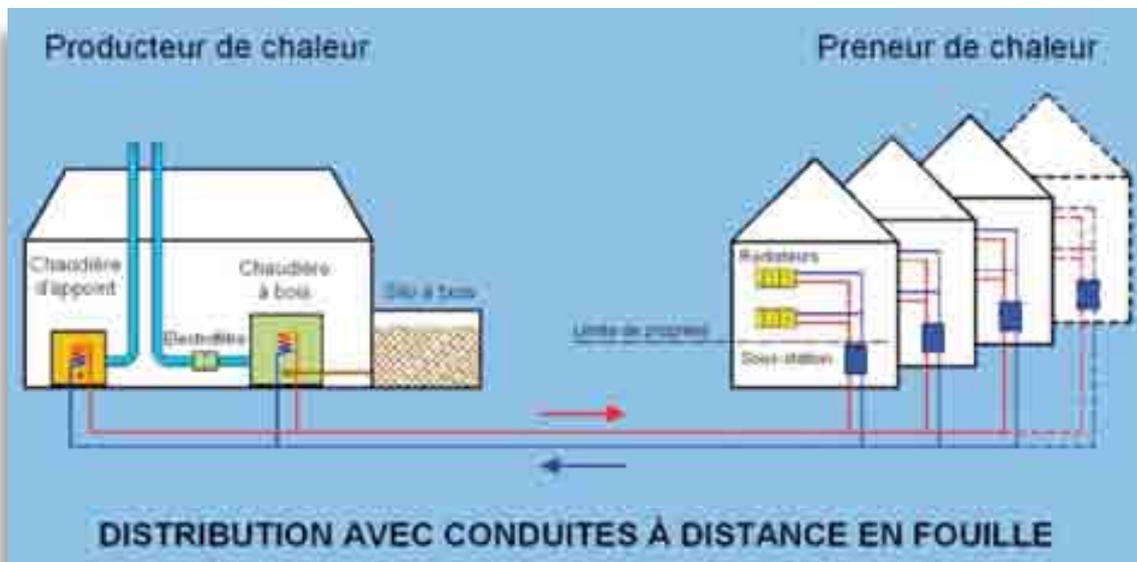


Fig 3 Schéma de principe (source groupe e)

met à la commune de valoriser ses propres ressources énergétiques.

Les Autorités communales et paroissiales se sont rencontrées pour évaluer l'opportunité d'une coopération pour la poursuite des études et la mise en œuvre d'un projet. Une collaboration entre les deux parties s'avère être la meilleure solution pour Neyruz. La formalisation pourrait prendre plusieurs formes. Celle qui est actuellement privilégiée consiste à créer une société commune, éventuellement avec un partenaire industriel, qui aurait la mission de mettre la chaufferie en conformité avec

les normes en vigueur et de construire le réseau de distribution de chaleur.

Evidemment, c'est un projet à très long terme car la construction d'un réseau est un travail de longue haleine. Cependant, cette perspective assurerait à la commune la maîtrise d'une partie de son développement énergétique et valoriserait les ressources de nos forêts.

Martial Wicht

Disponibles équipés de 7 à 16 m2 à vendre à Neyruz

Contact: Mme Di Rosa | Tél. 026 347 32 00
www.lespommiers-neyruz.ch

Frutiger

L'ÉNERGIE AU SENS PROPRE

Parce qu'aujourd'hui
consommer de l'énergie
doit se faire avec une
conscience écologique.

WWW.FRIGAZ.CH

Votre source d'énergies



J.P.C.

Jean-Pierre Chavaillaz S. A.

Entreprise de ferblanterie - Couverture
Revêtement façade éternit
Réparations en tous genres

Route des Simon 29
1740 NEYRUZ
j-p.chavaillaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80
Fax 026 - 477 13 14
Natel 079 - 627 14 63



Faire du déchet une ressource

0800 801 901
Agence de Rosé

www.veolia-es.ch

**Laiterie-fromagerie
Fam. Pasquier Philippe**
Rte du Puits 2
1740 Neyruz
026/ 477 18 12



Nos spécialités :

Gruyère AOC - Vacherin AOC
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi	8h00 - 12h00 / 16h00 - 19h00
Samedi	8h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Dimanche + jours fériés	8h00 - 11h00

Places de parc dans parking à vendre à Neyruz

Contact: Mme Di Rosa | Tél. 026 347 32 00
www.lespommiers-neyruz.ch

Frutiger



VALERIE PORTES
INFIRMIERE / ACUPUNCTEUR

Soins à domicile et en cabinet
Rte de la Glâne 107 - 1752 Villars sur Glâne
tél 078 654 24 36
www.acupuncture-formation.ch



Karen Price
Tapissière Décoratrice

Rembourrage Artisanal
de meubles

Route des Allys 5
1740 Neyruz
026 477 15 77
078 457 74 43
www.karenprice.ch
info@karenprice.ch

JARDINIER-PAYSAGISTE



A. Angéloz Sàrl

Production et vente
de plantes en pots
Espace fleurs coupées
Création & entretien de jardins

026 475 52 51 1782 Belfaux www.horticulture-angeloz.ch



Rte de Chandolan 6
1752 Villars-sur-Glâne 1
Tél +41 (0)26 409 78 00

info@moncorauto.ch
www.moncorauto.ch



PEUGEOT

MONCOR AUTOMOBILES SA
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT



www.mohegane.ch

Institut Mohégane

Catherine Brodard
Imp. du Carro 5, 1740 Neyruz
079/464.87.12

Épilations - Soins visage, corps, mains, pieds - Maquillage -
Cours maquillage -
Forfait mariage.

www.mohegane.ch

Société de Laiterie
Congélateur collectif
Case dès 100 litres CHF40.- / an
Jean-Marc Schorderet, gérant



079/478 88 05



rendement apparent au sein de la ville sans parking public.

Tous soins dentaires

- Urgences 7/7 j. • Implants • Orthodontie
- Parodontie • Hygiéniste • Esthétique



Tel. 026 309 26 26

Helvident Centre Dentaire Fribourg SA
Avenue de Beauregard 10
1700 Fribourg

PARKING
GRATUIT

WAVE[®] PG 88

Efficacité silencieuse

Grâce à sa forme en «S», et son système de coulisse «Silent», le Wave 88 minimise les nuisances sonores lors de forts vents. Disponible dans plusieurs tailles et pour de nombreuses applications, découvrez et adoptez cette innovation Lamelcolor.

WWW.WAVE88.CH



WWW.LAMELCOLOR.CH

 **LAMELCOLOR**
LAMELCOLOR.COM



Informations officielles

■ Site internet communal www.neyruz.ch

Visitez le site internet communal www.neyruz.ch.

Un guichet en ligne est à votre disposition. Vous y retrouverez aussi de nombreux renseignements utiles sur l'ensemble des services communaux à votre disposition (école, petite enfance, déchetterie, constructions, horaires et autres infos).

Consultez les actualités communales et l'agenda des manifestations et tenez-vous au courant de la vie publique et sociale de Neyruz.

Répondez aux sondages et donnez votre avis.

N'oubliez pas également de vous inscrire sur notre site internet pour accéder aux différentes discussions de notre forum.



Le site vous permet également d'effectuer diverses démarches administratives directement en ligne, de télécharger des documents officiels, de réserver des locaux, du matériel, des FlexiCards CFF ou encore de vous abonner à une newsletter pour la réception automatique d'informations urgentes.

Profitez de ce moyen de communication moderne et adapté à tous.

■ Cartes d'identité et passeports

- Les passeports 03 et 06 restent valables jusqu'à leur échéance.
- **Les demandes de carte d'identité** peuvent être déposées auprès de la Commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la Commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

**Centre de biométrie - Rue Engelsberg 11-
1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 20**

Les émoluments administratifs pour l'établissement d'une carte d'identité sont perçus directement au Bureau communal lors de l'enregistrement de vos données. Les tarifs et la durée de validité des documents d'identité se détaillent comme suit :

Passeport 10	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	65.00
Adultes	10 ans	145.00
Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	35.00
Adultes	10 ans	70.00
Passeport 10 + Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	78.00
Adultes	10 ans	158.00

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 916 15 50.



■ Principaux numéros de téléphone et contacts

- Alarme du feu 118
Commandant du feu :
M. Jean-Pierre Chavallaz 026 477 13 80
Remplaçant Commandant :
M. Guillaume Oehen 026 477 00 87
- Gérant des cultures et inspection du bétail :
M. Jean-Louis Schafer 026 477 32 15
Gérard Mettraux, Suppléant 026 477 18 01
- M. Guy Menoud, garde-faune 079 636 23 61
- Inondations, Pollutions, Hydrocarbure 118
- Service Ambulance de la Sarine SAS 144
- Section des Samaritains :
Responsable du matériel :
Mme Faoro Anne-Lise 026 477 18 89
et si non réponse 076 579 18 89
Inscriptions et cours :
Mme Nadia Rérat 026 401 62 69
nadia.rerat@bluewin.ch

- Secrétariat communal / Caisse communale / Agence AVS 026 916 15 50
- Secrétariat communal / Fax 026 916 15 51
- Secrétariat communal / e-mail neyruz@neyruz.ch
- Responsable administratif communal et Agent AVS :
M. Christian Stucky 026 916 15 50
- Syndic : M. Jacques Morel 079 606 50 85
- Forestier communal :
M. Jean-Paul Borne 079 606 35 37
- Voirie de Neyruz 026 916 15 79
- Cure catholique romaine 026 477 12 20
- Paroisse réformée 026 322 86 40
- Etat civil :
Office de l'Etat Civil de la Sarine,
Rue de l'Abbé-Bovet 14, C.P. 503
1701 Fribourg (ec-sarine@fr.ch) 026 305 75 25
- Chef de section militaire :
Service des Affaires Militaires et de la Protection de la Population,
Fribourg SAMPP 026 305 30 01
- Protection civile « La Brillaz » :
M. Fredy Schläfli, chef OPC 079 253 97 51
- Gendarmerie cantonale de Prez-vers-Noréaz 026 305 87 55
- Service Social de Sarine-Ouest,
Rte de Rosé 49, 1754 Rosé 026 477 16 88

■ Horaire d'ouverture de l'Administration communale

Nous vous communiquons les horaires d'ouverture de l'Administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	09h30 à 11h30	13h30 à 17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	09h30 à 11h30	13h30 à 17h30
Jedi	Fermé	Fermé
Vendredi	09h30 à 11h30	13h30 à 16h00

Veille de fête = le bureau est fermé l'après-midi

En dehors de cet horaire = sur rendez-vous

■ Bureau communal – fermeture annuelle

Pendant les fêtes de fin d'année, nous vous informons que le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2013 à midi au 3 janvier 2014, reprise le lundi 6 janvier 2014. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2014.

■ Cartes journalières CFF « FlexiCard »

L'Administration communale met en vente par le biais de son site internet www.neyruz.ch, 2 FlexiCards CFF au prix de CHF 38.00 par jour et par carte. Vous pouvez consulter le calendrier d'utilisation de ces cartes et les réserver directement par le guichet en ligne.

■ Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse neyruz@neyruz.ch.

■ Casier judiciaire

Les particuliers peuvent commander un extrait du casier judiciaire, soit auprès de l'un des 2000 offices postaux, soit par internet à l'adresse : www.casier.admin.ch.





■ Commande de bois de feu

Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à la Corporation de triage de Sarine-Ouest. Veuillez contacter le forestier de triage M. Jean-Paul Borne au 079 606 35 37 ou par e-mail à jean-paul.borne@fr.ch.

■ Feu bactérien

Un préposé communal au contrôle du feu bactérien a été nommé. En cas de doute d'infection, vous pouvez contacter l'Administration communale qui se chargera d'organiser une visite avec le responsable.

■ Petites règles essentielles à respecter

Nous vous rappelons quelques règles à respecter pour que chacun se sente bien chez-soi et aime se promener dans notre village :

- Les propriétaires de chiens ont l'obligation de tenir leur animal en laisse ou de l'attacher lorsque des raisons d'hygiène, de sécurité ou de tranquillité l'exigent.
- Pensez aux autres lorsque votre chien a des besoins urgents.
- Il en va de même pour les propriétaires de chevaux.
- Entretenez vos haies vives et émondez vos arbres et arbustes bordant les routes publiques de la Commune afin de maintenir la sécurité du trafic.
- Concernant la tonte de vos gazons, faites preuve de bon sens en respectant les heures de repas et en évitant les heures tardives.
- Ne brûlez pas vos déchets, c'est interdit.
- Respectez le repos du dimanche.

■ Déchetterie communale

La déchetterie communale est située à la Route du Moulin. Les heures d'ouverture sont :

Horaire d'été :

mardi : 16h30 à 19h00

jeudi : 16h30 à 19h00

samedi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Horaire d'hiver :

mardi : fermé

jeudi : 16h30 à 19h00

samedi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le passage d'un horaire à l'autre se fait le lundi qui suit le changement d'heure au printemps (fin mars) et en automne (fin octobre).

- La déchetterie est réservée à la population de la commune.
- Les dépôts en dehors des heures d'ouverture aux abords de la déchetterie sont interdits.
- L'utilisation de la déchetterie est soumise au règlement communal sur la gestion des déchets.
- Les contrevenants sont passibles d'amendes.

■ Sécurité aux abords des bâtiments communaux (Aigle-Noir, Complexe communal et école)

Le Conseil communal vous rappelle que lors de toute manifestation villageoise à l'Aigle-Noir (loto, bal, repas d'affaires, etc...), les personnes qui s'y rendent en voiture sont priées de bien vouloir parquer leur véhicule sur les parkings de la Carrida et/ou du Complexe communal et non pas aux alentours du restaurant et sur les trottoirs.

Il prie également les parents venant amener leurs enfants à l'école d'utiliser exclusivement le parking du Complexe communal. Afin de garantir une sécurité maximale aux abords des bâtiments scolaires, il est interdit de déposer les enfants sur la place de l'église ou devant la Maison communale.

En outre, il vous rappelle également qu'il est strictement interdit de traverser les voies CFF pour des raisons évidentes de sécurité.

■ Service de repas à domicile

D'excellents repas sont servis dans une cantine tenant au moins une heure au chaud, avec un service en porcelaine. Cela dépanne et c'est comme si c'était vous qui aviez mijoté le plat ! Pour une courte ou longue période, ce service est à la disposition de toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas. Ce service tourne grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Pour l'organisation et les réservations, veuillez contacter svp :

- Mme Sabine Roth : 026 477 17 73 / 026 477 61 11 (coordinatrice)

- Mme Isabelle Varenne : 026 477 33 58 (conseillère communale responsable des Affaires sociales)



■ Transports gratuits

Pour les besoins en transports, vous pouvez toujours contacter la Fondation PassePartout au 026 422 56 20 ou la Croix-Rouge Fribourgeoise au 026 347 39 40.

■ Croix-Rouge fribourgeoise

■ Service de puériculture

Des consultations sont mises à disposition sur rendez-vous selon l'horaire ci-dessous.

Le calendrier des consultations 2014 est le suivant : Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, le 4^{ème} mercredi du mois : 22 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre.

Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 8h00 à 9h30 au 026 347 39 69.

S'agissant des services aux personnes âgées et pour les familles, nous vous suggérons de vous rendre sur le site de la Croix-Rouge (www.croix-rouge-fr.ch) pour plus de renseignements.

■ Association Lire et Ecrire

Cette Association offre la possibilité d'apprendre ou de perfectionner la lecture et l'écriture en langue française. Pour tout renseignement, appelez le 026 422 32 62 ou adressez un e-mail à fribourg@lire-et-ecrire.ch.

Vous pouvez également aller consulter le site www.lire-et-ecrire.ch.

■ Caritas Fribourg

Caritas Fribourg met à disposition différentes prestations en faveur des personnes en difficulté. En cas de besoin et pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 321 18 54 soit par courriel info@caritas-fr.ch.

■ Bourse aux articles d'enfants

La Fédération Romande des consommateurs (FRC) (section Fribourg) organise diverses bourses aux articles d'enfants. Vous pouvez prendre contact avec les numéros de téléphones ci-dessous afin d'obtenir de

plus amples informations sur les dates et sur les différents horaires de ces manifestations :

- Fribourg - Renseignements : 077 436 51 17 – Lieu : Salle des fêtes St-Léonard (bus no 1)
- Belfaux - Renseignements : 077 405 42 00 – Lieu : Salle paroissiale.

■ Pro Senectute Canton de Fribourg

■ Offre pour les seniors :

■ Atelier de poterie à Neyruz

Dès le lundi 30 septembre 2013 de 14h00 à 16h30, en petit groupe, venez découvrir ou raviver l'art de la terre en la façonnant avec vos mains : formez votre propre objet. Neyruz Ch. de la Gare 12. Animatrice : Nadia Macor 026 477 11 78, 079 207 07 86.

Pour tout renseignement et inscription concernant le programme d'activités 2013-2014, veuillez contacter le 026 347 12 40 – www.fr.pro-senectute.ch – info@fr.pro-senectute.ch

■ Déclaration d'impôts :

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ? Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée ! Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Chaque année uniquement de fin janvier à fin mars

Frais ? CHF 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + CHF 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

■ Elimination des restes d'aliments

Depuis le 01.07.2011, la transformation de déchets de table et de cuisine en aliments pour animaux est définitivement interdite en Suisse. En collaboration avec le Service de l'environnement (SEn), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a donc élaboré une brochure destinée aux différents acteurs concernés. Cette dernière peut être téléchargée sur les sites ci-dessous. Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec l'un ou l'autre Service aux coordonnées suivantes :

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot
Tél. 026 305 80 00 - E-mail: saav-vc@fr.ch - Internet: www.fr.ch/diaf

Service de l'environnement (SEn)

Route de la Fonderie 2, 1700 Fribourg
Tél. 026 305 37 60 - E-mail: sen@fr.ch - Internet: www.fr.ch/sen

■ RéseauBénévolatNetzwerk

Une manière de rester actif est de s'engager dans une activité bénévole.

Le RéseauBénévolatNetzwerk soutient l'engagement bénévole et se veut plate-forme d'échanges entre personnes désireuses de s'engager et associations en recherche de bénévoles.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter **RéseauBénévolatNetzwerk**, Rte de la Fonderie 8c à 1700 Fribourg, par téléphone au 026 422 37 07, par courriel à info@benevolat-fr.ch ou consulter le site internet www.benevolat-fr.ch

■ Apprentissage auprès de la commune de Neyruz

La commune de Neyruz met au concours le poste d'apprenti(e) agent(e) d'exploitation CFC (orientation service d'exploitation) pour le mois d'août 2014.

Si vous êtes une personne motivée et intéressée par une activité très variée, aimant travailler tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, possédant une bonne habileté manuelle ainsi que des aptitudes au travail de précision, adressez-nous votre offre manuscrite, accompagnée d'une photo, d'un CV et des copies de vos derniers bulletins scolaires, jusqu'au 31 janvier 2014, à

l'adresse suivante :

Administration communale de Neyruz
Candidature apprenti(e) agent(e) d'exploitation
Rte de Romont 4
Case postale 11
1740 Neyruz

Pour de plus amples informations, M. Christian Stucky, responsable administratif communal, se tient à votre disposition (tél. 026 916 15 50).

■ Loto des enfants

**Grande salle de l'Aigle-Noir
Dimanche 8 décembre 2013 à 14h00**



Le bénéfice du loto des enfants va au profit des camps scolaires. Venez nombreux en famille participer à ce loto !

La Commission scolaire

■ Vente de sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël se déroulera sur la place du Complexe communal le **vendredi 13 décembre 2013 de 15h30 à 18h00**

Le prix des sapins varie entre CHF 15.00 et CHF 30.00 pour les arbres d'une hauteur de 50 cm à 2 m.

Les membres de la Commission scolaire forment l'équipe bénévole des vendeurs. Ils se font un plaisir de remettre chaque année le produit de la vente aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un joyeux Noël.

La Commission scolaire





■ La Bibliothèque Régionale d'Avry

est ouverte à tous les habitants de la commune selon l'horaire suivant :

Mardi	15h00 – 18h00
Mercredi	15h00 – 18h00
Jeudi	18h00 – 20h00
Vendredi	15h00 – 18h00
Samedi	10h00 – 12h00

Abonnement

Enfants d'âge préscolaire et école enfantine : Gratuit

Enfants / jeunes jusqu'à 18 ans : 10.-

Adultes : 30.-



Heure du conte

Dès le mois de septembre, la bibliothèque propose pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 15h00
2013 – 2014

4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre
5 février, 2 avril, 7 mai, 4 juin

Bibliothèque Régionale d'Avry – Rte de Matran 24 –
CO Sarine ouest- 1754 Avry-sur-Matran
Tél. 026 470 21 42 e-mail biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

■ Engagement de jeunes pour les travaux d'été

La Commune de Neyruz engage des jeunes dès 16 ans pour effectuer des travaux de nettoyages durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent faire une demande écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2014. Le nombre de candidats dépasse largement les places disponibles. Nous souhaitons pouvoir répondre en février/mars déjà pour que chacun puisse s'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, avec une ou deux autres semaines en réserve. Les travaux ont lieu dès le mois de juillet 2014.

■ FASDS – Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine

Cette fondation a pour mission de permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel et le plus longtemps possible. En cas de besoin et pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 425 55 25 soit par courriel à direction@fasds.ch.

L'ADMINISTRATION
COMMUNALE ET LE
CONSEIL COMMUNAL
VOUS SOUHAITENT
D'AGRÉABLES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE





**VOLETS ALUMINIUM
THERMOLAQUAGE
PLIAGE**

CRC Castilla SA
Rte de l'Industrie 11
1615 Bossonnens

021 947 33 00 T
021 947 33 02 F
www.castilla-sa.ch



**Rideaux - Moquettes - Parquets
Revêtements de sols PVC**

Rte André-Piller 33b - Zone Industrielle 3 - 1762 Givisiez
Tél. 026 466 26 65 - Fax 026 466 27 62
info@creation-interieur.ch - www.creation-interieur.ch

CREATION INTERIEUR
BERNARD GAILLARD

**IMPRESSION TEXTILE
BACHES - SIGNALÉTIQUE
MARQUAGE VEHICULES
IMPRESSIONS NUMÉRIQUES**

www.couleursplus.ch

Couleurs Plus
réalisations
publicitaires



Rte de la Glâne 11 - 1700 Fribourg - 026 322 38 89 - 079 436 56 12 - info@couleursplus.ch



www.vector.ch

créateur de solutions

internet • multimédias • marketing mobile



Les fourneaux en pierre ollaire, naturellement authentiques...



Chaleur, esthétique et souci écologique
réunis pour votre confort.

www.art-tisons.ch - 1728 Rossens

ARTTISONS
TAILLEURS DE PIERRE

Programme avec Punch

Bâtir pour l'avenir



frutiger-fribourg.ch

Votre centre bureautique à Givisiez



Route André-Piller 2

1762 Givisiez



Département mobilier de bureau :

Département copieur, fax, imprimante :

Département papeterie :

tél. 026 347 26 26

tél. 026 460 20 00

tél. 026 460 20 30

www.interofficeduplimob.ch

www.dupli.ch

www.dupli.ch

AllStar AS1®

Forte comme un ours, la nouvelle ligne de fenêtres EgoKiefer en PVC et PVC/alu.

Votre spécialiste:



Chassot + Fils

Menuiserie
Maîtrise Fédérale
Moulin-Neuf 50
1725 Posieux
Tel. 026 401 14 77
Fax 026 401 16 77
info@chassot-fils.ch



Light Art by Carry Hofstetter

Protection du climat comprise.

Toujours des idées d'avance.

EgoKiefer
Fenêtres et portes



EP:AMADEUS

ElectronicPartner

TV, Video, HiFi, Multimedia

1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1120 MONTEUX

*Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service*



SONY PHILIPS

Avry-Bourg 19-15
1754 Avry-sur-Matran
026/470 24 20
info@amadeus-ag.ch

**Karine Bourdin
Corminboeuf**



Impasse de la Charrière 1
1740 NEYRUZ

Tél 079 261 76 92

www.karine-bourdin.ch

**Masseur Thérapeute Diplômée
En soins naturelles
Techniques et Thérapies Naturelles**

Pour le soulagement et réajustement de vos
Tensions et Douleurs aux niveaux
Musculaire Ligamentaire Tendineux

Massage pour femme enceinte
(Prénatal)



**Soins reconnus et remboursés
par votre caisse maladie
complémentaire
Agréée ASCA-RME**



La vie Associative de notre Commune

■ Club de Pétanque *La Rincette*

■ 1988-2013... 25 ans d'existence de **La Rincette, club de pétanque neyruzien !**



Notre intense année du 25^{ème} anniversaire touche à sa fin et c'est avec une immense satisfaction que le comité et les membres du club peuvent jeter un regard sur les différentes festivités de l'année écoulée dont le point d'orgue fût le tournoi villageois et le bal en forêt organisés le 24 août dernier.

40 équipes en triplète ont pu s'adonner à ce sport... et ce malgré la pluie qui nous a tenu compagnie une grande partie de la journée. La soirée se termina également en beauté dans une ambiance chaleureuse de rires, de danses et de musiques des années 60-80 qui ont égayé la forêt des Simon !

A vous toutes et tous qui avez participé à notre tournoi de pétanque du 25^{ème}, vous toutes et tous qui êtes venus danser dans la forêt des Simon, vous toutes et tous qui êtes venus nous dire bonjour pendant cette journée et cette soirée de jubilé... un tout grand MERCI pour votre soutien envers notre société et MERCI également à tous nos sponsors de ce jubilé.

La Rincette profite également de ce message pour remercier les Neyruziennes et les Neyruziens qui soutiennent l'animation villageoise, notamment par leur présence nombreuse à la Fête nationale du 1^{er} août.

Qu'il fait bon vivre à Neyruz FR !

Marie-Noëlle Eggertswyler
Présidente de La Rincette



■ Petite rétrospective...



■ Club de Pétanque *La Rincette*

Nous invitons la population neyruzienne à participer au **Match aux cartes villageois "individuel"** **vendredi 10 janvier 2014** au restaurant de l'Aigle-Noir Neyruz



Inscriptions dès 18H30 début du match **19H30**
20.- par personne collation incluse

25 ans...
Merci!



■ La Commission d'animation villageoise recrute !

La Commission d'Animation Villageoise, dite CAV, est composée de bénévoles qui mettent en commun leurs idées et leurs compétences pour créer des événements ouverts à tous. Ses membres actuels sont Marie-Françoise Boschung, Fabienne Chatagny, Véronique Currat, Francisca Demierre-Barros, Caroline Jaccard Krejci et Etienne Devaud. Ce groupe se veut un lieu de rencontre et d'intégration. Il vous invite à le rejoindre. Les tâches se répartissent de manière souple, elles s'accomplissent au gré des moments disponibles. Voici un aperçu des manifestations organisées par ce groupe: Concours photos - Marché de l'Avent - Expositions au four-grenier - Projection de films à l'Aigle-Noir - Soirée télescope - Neyruz en fleurs - Brocante des enfants - Marché artisanal - Petit concert de Noël...

Et le samedi 30 août 2014 un rallye, découverte du village pour tous. Alors à vos idées et rejoignez-nous.

■ Concours photos 2013

Intitulé «Neyruz se dévoile», le concours photos 2013 a donné l'occasion aux participants de regarder le village autrement que d'habitude. Le temps consacré à choisir la vue originale ou le bon moment du «clic» leur a permis de proposer d'excellentes photos qui sont exposées actuellement à la Maison communale et visibles sur le site neyruz.ch

Le jury a fait son choix, car c'était un concours. Le premier prix a été attribué deux fois, à Olivia Michel et Kevin Dousse, le deuxième prix à Yann Marthe et le troisième à Elisa Chavailleaz.



Photo de Olivia Michel



■ CAV, commission d'animation villageoise

Le 12 septembre dernier, Neyruz a perdu une figure de son village, avec le décès inattendu de Marie-Claire Mettraux.

Active dans une foule d'associations, de la lutte au four à pain, elle laisse un très grand vide à toutes les personnes qui l'ont côtoyée de



près ou de loin. Fameuse cuisinière, amie fidèle et confidente, "la dame des fraises", "la dame des tresses du 1^{er} mai", engagée dans la Soupe de Carême, n'est plus.

Nous la pleurons toutes et tous, et accompagnons en pensées son mari, ses enfants et ses proches.

Repose en paix Marie-Claire.

Tes amies de la Commission d'Animation Villageoise

Vous aimez faire du ski ou du snowboard ?
 Respirer l'air frais de la montagne ou encore vous défouler dans la poudreuse ?

Alors le Ski-Club Neyruz est là pour vous, jeunes et familles !

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant sur notre site internet www.skiclubneyruz.ch

SKI-CLUB NEYRUZ

Nous sommes également à votre entière disposition en cas de questions, remarques ou propositions, soit sur notre site internet ou par téléphone au 079 483 04 44

38 Agré



Bertschy Automobiles SA
1740 Neyruz • 026/477.18.32
www.bertschyautomobiles.ch



Ouvert le Dimanche matin Ursy - Neyruz - Romont - Bulle - Villargiroud

UniVert

— PAYSAGISTE —

079 693 51 19 • Neyruz - Bulle



Développement durable
notre engagement pour
l'environnement

FRICOPY

Pérolles 93 • Case postale 214 • CH-1700 Fribourg
Tél. 026 422 16 00 • Fax 026 422 16 01 • contact@fricopy.ch • www.fricopy.ch

TOSHIBA
Print • Mail • Scan • Fax • Copy



Tant que *talent et passion* n'auront pas mené au succès.
Et suscité votre enthousiasme.

Vivez de grands événements sportifs partout en Suisse
à l'occasion de manifestations soutenues par UBS.

Tant que vous ne serez pas convaincu de notre engagement
sur la durée, vous pouvez être sûr d'une chose:

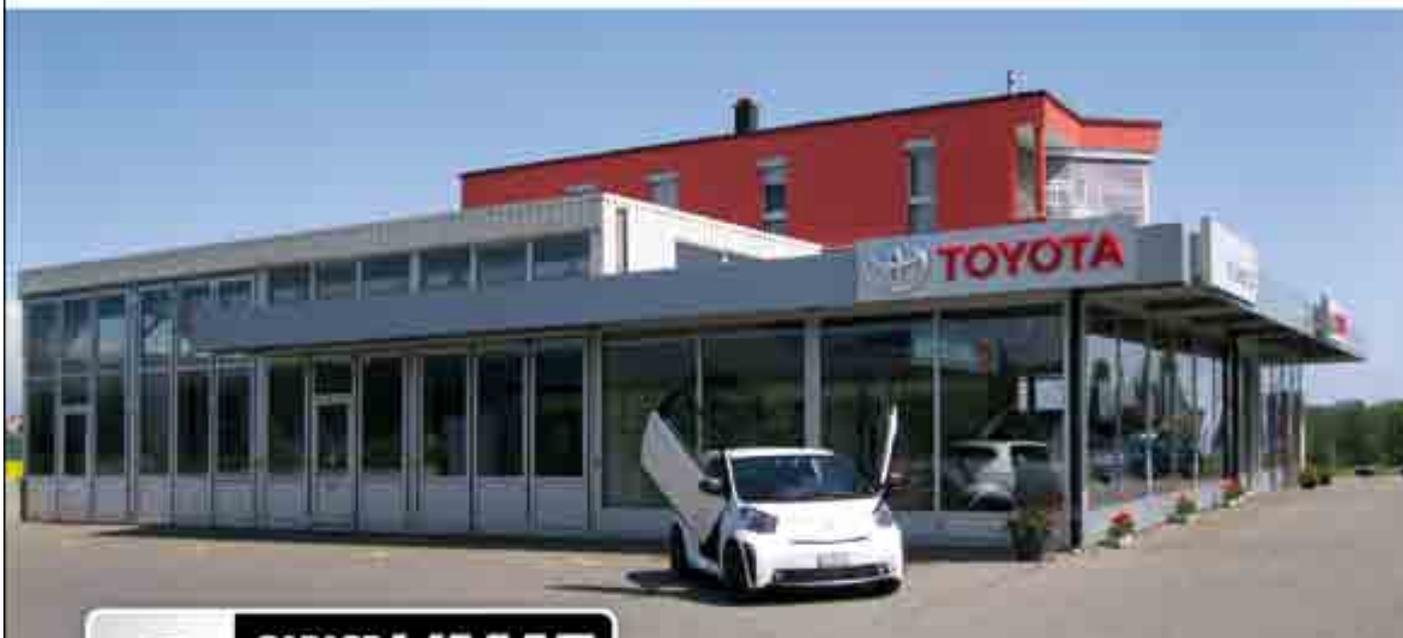
UBS dans votre canton:
Fribourg, Bulle, Marly, Romont,
Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac,
Murten, Düdingen, Flamatt, Kerzers.

Nous n'aurons pas de répit.



www.ubs.com/suisse

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90



**GARAGE
NEYRUZ LIMAT**

TOYOTA

026 477 90 90 limat.ch

vente - réparation toutes marques
véhicule de remplacement gratuit